

---

**POL 4102-050 — FEMMES ET POLITIQUE**  
**Département de science politique — Université du Québec à Montréal**  
**(3 crédits)**

---

Chargée de cours : Rosa Pires  
Auxiliaire de correction : à confirmer  
Courriel : [pires.rosa@uqam.ca](mailto:pires.rosa@uqam.ca)

Vendredi 9h30 — 12h30

8 septembre – 18 décembre 2023

---

**DESCRIPTIF OFFICIEL**

Cours d'introduction à l'étude des principaux moments de la lutte des femmes pour accéder à la citoyenneté politique : droit de vote et d'éligibilité, égalité des droits politiques et sociaux au Canada et plus spécifiquement au Québec. Seront étudiés également les organisations de femmes et le mouvement féministe contemporain, sous l'angle des idéologies, des enjeux et des rapports à l'État, ainsi que leurs revendications spécifiques et leurs projets politiques. Les conceptions du pouvoir, les rapports entre le privé et le public et les politiques publiques de l'État seront les fils conducteurs de ce cours.

**QUESTION GÉNÉRALE DU COURS** : Quelle est la mesure des transformations en matière de droits politiques et sociaux dont les femmes ont pu bénéficier au cours des XXe et XXIe siècles au Québec et au Canada ?

**QUESTIONS SPÉCIFIQUES** : Sur quels enjeux les femmes se mobilisent aujourd'hui? Quand les femmes sont représentées, est-ce que cela se traduit en gains ? De quels gains s'agit-il ? À quelles femmes, les politiques publiques profitent-elles ou ne profitent-elles pas ?

**PRÉSENTATION**

Ce cours est donné sous la forme d'ateliers en classe. Il est donc **nécessaire et obligatoire de faire les lectures** indiquées en préparation du cours. Dans cette optique, l'apprentissage sera évalué à travers **le dépôt de deux fiches de lecture**. De plus, la participation aux activités et aux discussions en classe est essentielle au bon déroulement du cours.

**MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE :**

Afin de bien vous préparer pour les cours, **vous devez lire les textes à l'étude avant le cours**. **Tous les textes du cours sont déposés sur le Moodle du cours**. Vous retrouverez les éléments suivants sur le portail : lectures obligatoires et complémentaires, liens pertinents, feuillets explicatifs pour les travaux et lieux de remise des différentes évaluations, «Power Point» du cours et bibliographies générales.

**MODE D'ÉVALUATION**

Fiches de lecture	20 %
Journal de bord	20 %
Présentation orale	30 %
Examen final	30 %

Total	100%
-------	------

### Fiches de lecture (20%) :

Vous devez remettre deux fiches de lectures au total sur **un des textes** associés à deux cours différents .  
Votre fiche de lecture sur **un des textes en préparation pour les cours** doit être remise le matin même du cours auquel correspond le texte choisi . Elle doit être envoyée par courriel directement à l'enseignante.  
**Vous devez utiliser le modèle de fiche de lecture proposé par le *Guide de méthodologie en science politique*, disponible au centre Paolo Freire et en ligne. Les fiches ne doivent pas dépasser une page et demie par texte.** Modèle de fiche de lecture : <https://politique.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/43/G-Modele-fiche-de-lecture.pdf>

### Journal de Bord (20%):

À partir de *sa position située*, chaque étudiant.e prépare de façon progressive au cours de la session un portfolio personnel qui témoigne de son cheminement intellectuel et personnel à travers les lectures obligatoires et la matière enseignée du cours. Il doit refléter la manière personnelle, intellectuelle, ou créative dont l'étudiant.e s'est approprié.e les concepts vus en classe. Dans un cours où les savoirs sont le plus souvent portés sur l'«autre», il s'agit maintenant de tourner le regard vers soi. Le journal de bord est en quelque sorte une auto-ethnographie retraçant votre parcours introspectif durant vos lectures et durant le cours. La taille attendue est autour de **2000 mots** en incluant une bibliographie conforme aux analyses et aux matériaux offerts dans le cours. Il est possible d'y inclure des photos, coupures de presse, dessins etc. en autant que leur présence est justifiée. **Date butoir : 8 décembre**, à la dernière séance. (Pénalité de retard :- 1 point par jour).

### Présentation orale (20%):

Présentation orale en équipe. La semaine-sujet sera choisie au deuxième cours. La présentation orale doit être d'une durée maximum de **20 min** par équipe.

**La présentation doit partir d'un sujet d'actualité** en lien avec le cours et analyser celui-ci. **Par exemple, vous choisissez un article qui rapporte le nombre de députées élues aux dernières élections au Rwanda, votre question de recherche pourrait être : En quoi la parité politique en 2023 peut contribuer ou pas à plus d'équité? Une analyse du genre située dans le contexte socio-politique rwandais sera le cœur de votre présentation.**

### Examen final (30%) :

**L'examen final sera mis au calendrier en date du dernier cours.** Il comprend trois parties. La première partie vise à vérifier ce que vous avez retenu du parcours du mouvement féministe québécois. La deuxième partie cherche à valider votre compréhension des principaux concepts politiques discutés tout au long de la session. Finalement, trois questions à développement vous sont soumises. Vous devrez en choisir une parmi les trois énoncées.

**ATTENTION : Aucun plagiat ne sera toléré.**

**Autres consignes pour le cours :**

- **Vous êtes encouragé.e.s à prendre des notes durant le cours ( cela servira à bonifier votre travail de Journal de Bord).** Il y aura une présentation Power Point pour chaque cours à laquelle vous pourrez vous référer. Je vous avertirai quand vous n'avez pas besoin de prendre de notes. L'objectif sera de faciliter les interactions entre les étudiant.e.s et la professeure.
- **SVP, veuillez communiquer avec moi par courriel.** Si vous voulez discuter, il est préférable de prendre rendez-vous par courriel. Veuillez également noter que **je me donne le droit de prendre jusqu'à 48h pour répondre à vos courriels.**
- Politique de retard : Pour des raisons d'équité, les travaux soumis en retard seront pénalisés de 5% par jour de retard. **Les fiches de lecture ne seront pas acceptées au-delà d'une semaine de retard.**
- **L'utilisation de la féminisation dans les travaux est fortement encouragée.** Vous pouvez vous référer au guide sur la féminisation compilée par la revue *FéminÉtudes* disponible :  
<https://les3sex.com/fr/news/1617/feminetudes-guide-d-ecriture-inclusive>
- Afin de préserver les ressources naturelles de notre planète, l'impression des travaux recto-verso est fortement recommandée. Svp relier vos travaux avec une agrafe ou un trombone seulement (évitez les pochettes et autres).

## DÉROULEMENT DE LA SESSION

### Partie I

#### L'identité femme et son exclusion en tant que sujet politique

##### **COURS 1 – 8 septembre**

###### ➤ **Discussions introductives : « Femmes et politique »**

Cette première séance sera consacrée à la présentation du plan de cours et des modalités d'évaluation. Une entente devra être convenue entre le groupe-cours et l'enseignante au sujet des diverses évaluations et des échéanciers. Une discussion sur les attentes respectives de l'enseignante et des étudiant.es quant au cours aura également lieu.

##### **COURS 2 – 15 septembre**

###### ➤ **Sexe et genre : la science, le genre et ses dichotomies**

Par quoi et par qui est défini l'identité politique des femmes? Exclues des champs politiques et sociaux, voir même du champ humain, les contributrices aux théories politiques féministes, doivent braver les petites cases auxquelles elles sont régulièrement assignées (infériorité biologique, sphère domestique et sexualité). Cette session sera l'occasion d'aborder la discipline androcentrée de la science politique et d'introduire quelques notions qui permettent d'exclure les femmes, voir certaines femmes plus que d'autres.

\*\*\*choix pour les présentations orales en classe\*\*\*\*

###### **Obligatoire :**

Beaubatie Emmanuel. (2021). « Le genre précède le changement de sexe », dans *Matérialismes Trans*, sous la dir. de Pauline Clohec et Noémie Grunenwald, éditions Hystériques & Associés, p.65-79.

Lamoureux Diane et De Sève Micheline. (1991). « La science politique a-t-elle un sexe ? », dans *Un savoir à notre image ? Critiques féministes des disciplines*, tome 1, sous la direction de Roberta Mura, Montréal, Adage, Paris : Côté-femmes, p. 135-149.

###### **Facultatif :**

Waylen, Georgina.(2000). «Le genre, le féminisme et l'État : un survol » Dans *Genre et politique : débats et perspectives*, sou la dir. de Thanh Huyen Ballner-Cao, Véronique Mottir et Lea Sgier, Paris : Gallimard, p.203-232.

##### **COURS 3 – 22 septembre**

###### ➤ **Une histoire du féminisme : la longue lutte pour exister**

L'émancipation politique des femmes n'a pas lieu en ligne droite. Au long de ce parcours, nous assistons parfois à des reculs en matière de droits politiques pour les femmes, notamment lorsque ceux-ci deviennent visibles et remettent en question la domination masculine. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au Québec comme dans plusieurs autres endroits sur la terre, les femmes s'organisent, certaines pour retrouver leurs droits politiques, d'autres pour l'obtenir une première fois. Durant cette session, nous retracerons les différents événements clés ayant marqué les droits de vote et l'éligibilité des Québécoises et des Canadiennes à la citoyenneté.

**Obligatoire :**

Baillargeon, Denyse. (2019). « Patience et longueur de temps...(1926-1940) » Dans *Repenser la nation : l'histoire du suffrage féminin au Québec*, les éditions du remue-ménage, Montréal, p.125-166.

**Facultatif:**

Barbara Crow. (1999). « The Humanity of Heroes: The Famous Five » *Alberta Views*, Fall, p. 24-28.

Lamoureux, Diane. (1991). « Idola Saint-Jean et le radicalisme féministe de l'entre-deux-guerres » *Recherches féministes* 4 (2), p. 45-60.

**COURS 4- 29 septembre**

➤ **Deuxième vague du féminisme: Imbrications genre, nation et procréation**

La question des femmes, et plus spécifiquement de leurs corps, fait l'objet d'une instrumentalisation de la nation qu'il faut interroger. Cette séance abordera, dans une perspective historique, les différentes tendances nationalistes et identitaires au Québec et leurs liens complexes avec la citoyenneté et les mouvements féministes. La jonction entre le nationalisme et le féminisme au Québec a donné lieu à des maillages politiques particuliers, à des tensions importantes et à des impasses.

L'État-providence viendra brouiller la démarcation entre sphère privée et sphère publique, même si celle-ci se pratique à l'intérieur des frontières de la nation. Durant cette session, on engage un déplacement des objets du politique pour mieux comprendre l'adage « le personnel est politique » .

**Obligatoire :**

Maillé, C. (2007). « Réception de la théorie postcoloniale dans le féminisme québécois ». *Recherches féministes*, 20(2). p.91-111.

Mills, Sean. (2011). « Québécoises Deboutte ! », Dans *Contester l'empire : pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*. Éditions Hurtubise, p.141-163.

**Facultatif :**

Guay, Lorraine. (2018). « Tout ne sera pas réglé dans un Québec indépendant...et pourtant !», Dans *Un Québec pays : le Oui des femmes*, sous la direction du Réseau des citoyennes pour l'indépendance (RéCI) OUI du Québec, Éditions du remue-ménage, p.211-218.

## Partie II Femmes, État et Pouvoir

### COURS 5 – 6 octobre

#### ➤ Les femmes ont-elles «assez eu» de pouvoir ? (Partie 1)

La représentation politique est à la base du fonctionnement démocratique libéral et dans ces circonstances, nous nous demanderons comment les femmes et les féministes font une différence. Cela permettra d'aborder différentes questions, notamment la présence des femmes en politique, les terrains par lesquels les femmes prennent le politique, les enjeux entourant les quotas et la parité.

#### **Obligatoire :**

Fraser, Nancy. (2004/1). « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », Revue du MAUSS, N°23, p.152-164. Article en ligne : <http://id.erudit.org/iderudit/1029271ar>

Scott, Joan W. (2002). « L'énigme de l'égalité », *Cahiers du Genre*, N°33, p.17-41.

#### **Facultatif :**

Navarro, Pascale. (2010). « Comment élire plus de femmes » dans *Les femmes en politique changent-elles le monde ?* Les éditions Boréal, Chapitre 7, p.99-112.

Rouillard, Carol-Ann et Lalancette, Mireille. (2021). « *Because it's 2015!* De l'évidence à la critique : La médiatisation des conseils de ministres paritaires au Canada de 2007 à 2018. », *Recherches féministes*, Vol.34, n°1, p.293-311.

### COURS 6 – 13 octobre

#### ➤ Les femmes ont-elles «assez eu» de pouvoir ? (Partie 2)

Qu'est-ce que l'antiféminisme d'État? Quelles stratégies sont employées par les groupes dits « masculinistes » ? L'émergence du mouvement des droits des hommes- en particulier les groupes de pères séparés ou divorcés- qui contestent les avancées des femmes relève-t-il d'un phénomène de *backlash* ? En partant des lectures du cours et de courts extraits vidéos présentés en classe, nous tenterons de comprendre s'il y a un cycle de la violence antiféministe, comment il se manifeste et quels sont ses effets?

#### **Obligatoire :**

Dupuis-Déri, Francis.(2013). « L'Antiféminisme d'État », *Lien social et Politiques* (69), p.163-180. Article en ligne : <https://id.erudit.org/iderudit/1016490ar>

#### **Facultatif :**

Blais, Mélissa. (2012). « « Y'a-t-il un cycle de la violence antiféministe? Les effets de l'antiféminisme selon les féministes québécoises », *Cahiers du Genre*, N°52, p.167-195. Article en ligne : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2012-1-page-167.htm>

## COURS 7- 20 octobre

### ➤ **Le contrôle de l'État sur le corps des femmes : Lutte pro-choix, justice reproductive et procréation médicalement assistée.**

Est-ce que l'État infantilise les femmes ? De l'Affaire Morgentaler (1970-1976) à l'Affaire Chantal Daigle (1989) les luttes pro-choix, pour la justice reproductive et pour la procréation médicalement assistée, au Québec et au Canada, démontrent que les droits des femmes sur leurs corps sont loin d'être des acquis immuables. Pendant qu'aux États-Unis, le renversement de l'arrêt Roe c. Wade va jusqu'à permettre à certains États de rendre l'avortement illégal même en cas de viol, d'une province à l'autre du Canada, les conditions en matière d'accessibilité à l'avortement, bien que celui-ci soit légale depuis 1988, demeurent inégales. Puis, pendant que certaines luttent pour pouvoir décider d'avoir ou pas un enfant, d'autres peinent à devenir mères.

#### **Obligatoire :**

Lemond, Lucie. (2009). « Les menaces au droit à l'avortement et à l'autonomie des femmes enceintes » *Les cahiers de droit* 50 (3-4), p.611-63.

#### **Facultatif :**

Kato Almeida, Mariana. (2023). « Les leçons de la Cour suprême des États-Unis sur la fragilité des droits », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 2003/2, N°134, p.569-585. Article disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-trimestrielle-des-droits-de-l-homme-2023-2-page-569.htm&wt.src=pdf>

Ross, Loretta (2006). « Understanding Reproductive Justice: Transforming the Pro-Choice Movement. » *Off Our Backs* 36, 4, p.14-19.

\*\*\*\*Semaine de lecture- 27 octobre\*\*\*\*

## Cours 8 - 3 novembre

### ➤ **L'austérité ou le déclin de l'État providence : l'impact sur les femmes et le renouveau d'une articulation de sororité internationale.**

Dès 1980, nous assisterons à une érosion tranquille de droits sociaux au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Cela participera à recréer de nouveaux rapports sociaux de sexe. Les objectifs successifs des gouvernements pour atteindre le déficit zéro, renvoient de nombreuses femmes à la pauvreté et la précarité dont elles sont victimes. Cela a d'ailleurs donné lieu à une galvanisation du mouvement mondial des femmes qui se reflètera par des événements historiques comme la *Marche Du pain et des roses en 1995* et la *Marche mondiale des femmes à partir de l'an 2000*. Dans cette séance, l'intérêt sera porté sur les effets du néolibéralisme sur les conditions de la précarité des femmes et sur la justice globale. Dans un tel contexte, quels rapports les femmes et les féministes doivent-ils entretenir entre-elles? dans leurs luttes pour la justice sociale, la liberté, l'égalité et l'autonomie?

#### **Obligatoire :**

Farris, Sarah R. (2015). Féministes de tous les pays, qui lave vos chaussettes? *Comment s' en*

sortir? 1(01),p.203-235. Article en ligne : [https://research.gold.ac.uk/id/eprint/11794/1/css-1\\_2015\\_farris\\_feministes-de-tous-les-pays-qui-lave-vos-chaussettes.pdf](https://research.gold.ac.uk/id/eprint/11794/1/css-1_2015_farris_feministes-de-tous-les-pays-qui-lave-vos-chaussettes.pdf)

**Facultatif :**

Falquet, Jules. (2006). « Hommes en armes et femmes « de service » : tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail », *Cahiers du Genre*, L'Harmattan, n°40, p.15-37. Article en ligne : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2006-1-page-15.htm>

**Partie III**

**Luttes féministes et luttes intersectionnelles, même combat?**

**COURS 9- 10 novembre**

➤ **Filiations et récits de femmes immigrantes et racisées : De l'invisibilité à la déqualification**

Les voix et les savoirs des femmes et féministes immigrantes et racisées ont été pendant longtemps inaudibles dans la littérature sur la citoyenneté, notamment lorsqu'il s'agit d'engagement citoyen et de participation politique dans une nation toujours en quête d'affirmation nationale, comme c'est le cas au Québec. Durant cette première partie du cours, nous rendrons audibles leurs voix et celles de leurs filles. Puis, en plus de se voir attribuer toutes sortes de catégorisations, entre autres dans l'objectif d'une meilleure représentation de leurs réalités dans les instances de gouvernance politique et publiques, les femmes immigrantes et racisées se retrouvent encore et toujours au bas de l'échelle. Nous examinerons durant cette deuxième partie du cours, les obstacles systémiques qui perdurent pour les femmes qui se retrouvent à l'intersection de diverses oppressions.

**Obligatoire :**

Chicha, Marie-Thérèse.(2012). «Discrimination systémique et intersectionnalité : la déqualification des immigrantes à Montréal », *Canadian Journal of Women and the Law* 24 (1), p.82-113.

Ricci, Sandrine.(2015). « Quand le sourire de la diversité cache les rapports de domination ». Dans *Le sujet du féminisme est-il blanc?* sous la dir.de Naïma Hamrouni, N. et Maillé, C. p. 175-193. Montréal: éditions du remue-ménage.

**Facultatif :**

Farris, Sarah R. (2013). « Néolibéralisme, femmes migrantes et femmes marchandisation du care ». (Stella Magliani-Belkacem Trad.). Dans *Vacarme*, Vol.4, n°65, p.107-116. Article en ligne : <https://www.cairn.info/revue-vacarme-2013-4-page-107.htm>

Pires, Rosa. (2019). « Comment la majorité opère une citoyenneté racialisée? », Chapitre trois, dans *Ne Sommes-nous pas Québécoises?* Les éditions du remue-ménage, p.67-96.

## Cours 10- 17 novembre

### ➤ Les luttes LGBTQA2SI+ sont-elles féministes?

Durant cette séance, nous nous pencherons sur le concept d'hétérosexualité forgé par les lesbiennes-féministes, non comme sexualité (homosexuelle ou queer) mais bien comme institution. Souvent évacuée de la « combinatoire straight » que sont le sexe, la « race » et la classe, l'hétéronormativité se révèle comme un système d'oppression important dans une société contrainte à l'hétérosexualité. Nous tenterons de répondre aux questions : Faut-il hiérarchiser les oppressions ? Faut-il hiérarchiser les luttes?

#### **Obligatoire :**

Rich, Adrienne. (1981). « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne », *Nouvelles questions féministes*, n<sup>o</sup>1 (mars), p.15-43.

Chacabee, MaNee. (2019). « L'école, les amitiés d'adolescence et la bispiritualité (1960-1965) », Chapitre 4, dans *Un Parcours bispirituel : Récit d'une aînée ojibwé-crie lesbienne*, les éditions du remue-ménage, p.65-84.

#### **Facultatif :**

Batteux, Séverine. (2021). « Autonomie & Autodétermination » dans *Matérialismes Trans*, sous la dir. de Pauline Clohec et Noémie Grunenwald, éditions Hystériques & Associés, p.83-99.

Bousquet, Marie-Pierre; Hamel-Charest, Laurence et Mapachee, Anna. (2020). « Y avait-il des deux esprits chez les Anicinabek? Perceptions sur la sexualité et les genres », *Recherches amérindiennes au Québec*, p.115-127. Article en ligne : <https://id.erudit.org/iderudit/1078705ar>

## COURS 11- 24 novembre

### ➤ Enjeux des Femmes autochtones : Identité et citoyenneté, luttes et résistances

Juridiquement, le processus de colonisation au Canada s'est traduit à travers *La loi sur les Indiens*. Sous cette loi, les peuples autochtones ont été infantilisés et forcés à l'assimilation. *La loi sur les Indiens* a également dépouillé les femmes ayant épousé des hommes blancs d'un statut d'indienne qui leurs garantissaient certains droits, voir une forme d'appartenance légale à leur nation. S'il y a consensus à l'effet que cette loi ne reflète pas le sentiment d'identité culturelle des diverses nations autochtones, il n'en demeure pas moins qu'en faire table rase tel que proposé par le Livre blanc du gouvernement de Jean Chrétien en 1969 n'allait pas dans le sens de la réconciliation. Durant cette séance, nous témoignerons des luttes et des résistances des femmes et des filles provenant de différentes nations autochtones pour d'une part définir légalement leurs propres identités, leurs langues et leurs cultures et d'autre part révéler le caractère colonial du récit de la « majorité historique » de la nation québécoise.

#### **Obligatoire :**

Jaccoud, Mylène.(2016). « La portée réparatrice et réconciliatrice de la Commission de vérité et réconciliation du Canada », *Recherches amérindiennes au Québec*, 46(2-3), 155–163. Article en ligne : <https://doi.org/10.7202/1040443ar>

Pierre, Alexandra. (2021). « Larivière, Widia : Kokat mina8atc », Dans *Empreintes de résistance : Filiations et Récits de femmes autochtones, Noires et Racisées*, les éditions du remue-ménage, Montréal, 2021, p.81-111.

**Facultatif :**

Eberts, Mary. (2017). «Being Indigenous Woman Is a “High-Risk Lifestyle”, Chapitre 5, Dans *Making Space for Indigenous Feminism*, 2<sup>nd</sup> Edition, sous la dir. de Joyce Green, Fernwood Publishing, Halifax & Winnipeg, p.69-102.

**COURS 12- 1<sup>er</sup> décembre**

➤ **Réfléchir toutes les femmes au sein des politiques publiques : L’analyse différenciée selon les sexes plus ou l’application de l’intersectionnalité?**

Qu’il s’agisse d’un budget genré, du système pénal pour les femmes, du principe de Joyce dans le système de santé, ou de la participation citoyenne des femmes aux instances municipales de la ville, quelles approches et quels outils sont à la disposition des chercheuses, des législateurs et des gestionnaires de l’administration publique canadienne et québécoise pour conceptualiser d’abord puis mettre à exécution ensuite, l’inclusion/l’équité, au sein des politiques publiques? Durant cette séance, nous entamerons une discussion autour des outils que sont l’analyse différenciée selon les sexes plus (ADS+), l’analyse comparée selon les sexes plus (ACS+) et une analyse intersectionnelle. En quoi celles-ci sont-elles similaires? En quoi elles se distinguent?

**Obligatoire :**

Flynn, Catherine, Damant, Dominique et Bernard, Jeanne. (2014). « Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d’une perspective féministe intersectionnelle », *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (2), p.28-43. Disponible en ligne : <https://id.erudit.org/iderudit/1029260ar>

Pagé, Geneviève. (2014). « Sur l’indivisibilité de la justice sociale ou Pourquoi le mouvement féministe québécois ne peut faire l’économie d’une analyse intersectionnelle », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.26, n<sup>o</sup>2, 2014, p.200-217.

**Facultatif :**

Hankivsky, Olena et Cormier, René. (2011). « Intersectionality and Public Policy: Some lessons from Existing Models », *Political Research Quarterly*, Vol.64, n<sup>o</sup>1 (March), Sage Publications, p.217-219.

Masson, Dominique. (2015). « Enjeux et défis d’une politique féministe intersectionnelle- L’expérience d’*Action des femmes handicapées* (Montréal)», Association pour La Recherche de Synthèse en Sciences Humaines (ARSSH), *L’Homme & la Société* (4), n<sup>o</sup>198, p.171-194.

**COURS 13- 8 décembre**

➤ **La révolution écoféministe ou le retour des sorcières?**

Les manifestations pour le climat se multiplient et les rapports du GIEC nous annoncent rien de moins qu’un réchauffement de la planète atteignant les deux degrés dans trois ans, si l’on n’accélère pas la diminution des gaz à effet de serre. Et si le soin à la Terre souffrait des mêmes rapports sociaux de domination que ceux des modes de vie que l’on aspire équitables? De l’invisibilité des théories écoféministes dans les sciences sociales et environnementales aux résistances des femmes face à l’extractivisme minier, la révolution écologique peut-elle avoir lieu sans les femmes? Durant cette dernière séance, nous nous réapproprions

le concept d'écoféminisme politique et celui de division sexuelle du travail, pour repenser le rapport de toutes les femmes au politique.

**Obligatoire :**

Sandra Laugier, Jules Falquet et Pascale Molinier. (2015). « Genre et inégalités environnementales : Nouvelles menaces, nouvelles analyses et nouveaux féminismes », *Cahiers du Genre* (2), L'Harmattan, n°59, p.5-20. Disponible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2015-2-page-5.htm>

**Facultatif :**

Basile, Suzy.(2022). « Femmes autochtones et enjeux environnementaux », Dans *Perspectives féministes en relation internationales : Penser le monde autrement*, sous la direction de Maïka Sondarjee, Les Presses de l'Université de Montréal, p.53-60.

- ***Examen final (30%) - 15 décembre en classe et à l'heure du cours***



# CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES  
ET DE MONITORAT POUR  
LES ÉTUDIANT.E.S EN  
SCIENCE POLITIQUE

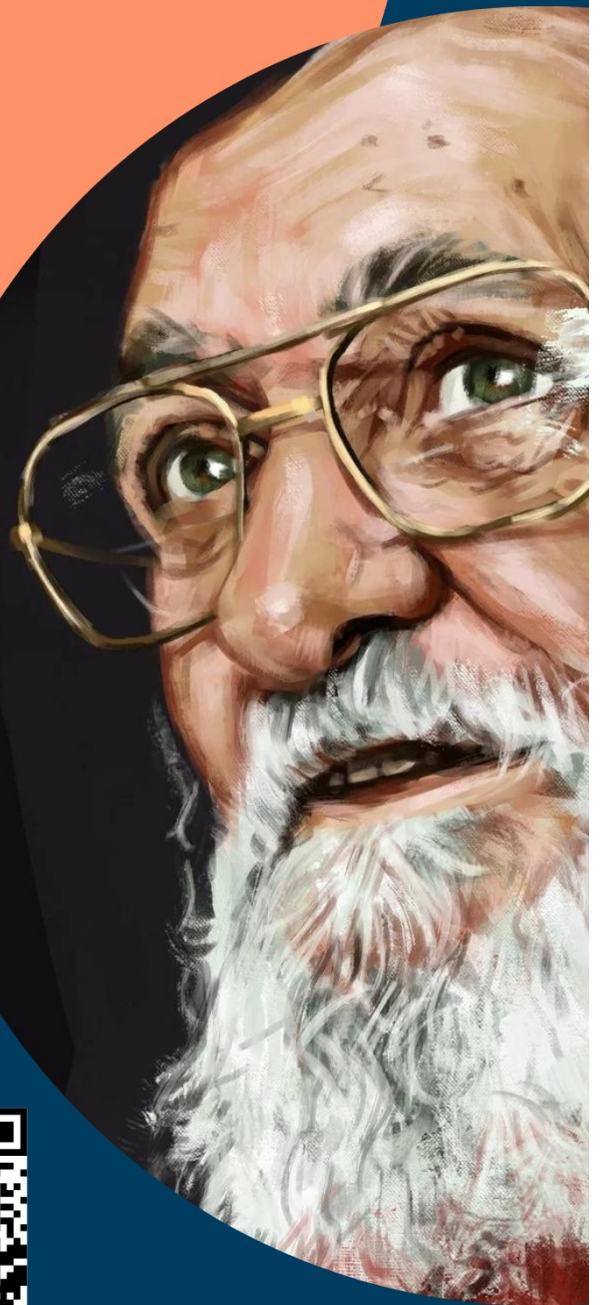
---

LOCAL R-3485

---

DU LUNDI AU JEUDI:  
DE 11H À 16H

Facebook: Centre Paulo-Freire  
Instagram: Centrepaulo  
Youtube: Centre Paulo Freire



## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50 %). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations ;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique N° 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels ;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail ;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux ;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-nous voir au A-1570!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook :** [Centre de développement professionnel – FSPD UQAM](#)

## POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes ;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées ;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel ;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée ;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ;
- le (cyber) harcèlement sexuel ;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement ;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés ;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle ;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue ;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel**.

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au <http://harcelement.uqam.ca>

### Pour plus d'information :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

**Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131

## **POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (EXTRAITS)**

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

### **Situation pouvant mener à du harcèlement**

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

**La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté.** Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

### **Pour plus d'information :**

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886

[harcelement@uqam.ca](mailto:harcelement@uqam.ca)

<http://harcelement.uqam.ca>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185

<http://vie-etudiante.uqam.ca>

Service de la prévention et de la sécurité

514 987-3131



## Guide à l'intention des enseignant.e.s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel ([Infractions](#)) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat !

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (<http://r18.uqam.ca>). Cette information est particulièrement utile aux étudiant.e.s de première année.
- Les orienter vers le site [Infosphère](#) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant.e.s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant.e.s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen : les étudiant.e.s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligente. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen : noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant.e, car cela risque de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant.e.s, laissez l'étudiant.e terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant.e fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant.e, échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement (version simplifiée)

- a) Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
- b) Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
- c) S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
- d) Si l'étudiant.e est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou Marc-Olivier Desbiens ([desbiens.marc-olivier@uqam.ca](mailto:desbiens.marc-olivier@uqam.ca)), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site <http://r18.uqam.ca>. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



**Infosphère** est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

*\*Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.*